

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015**

**2015 DDEEES 145** Subvention (3.000 euros) à l'association « En Route Mauvaise Troupe » (11<sup>e</sup>).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 - 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association En Route Mauvaise Troupe ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association En Route Mauvaise Troupe, domiciliée 17, rue Alphonse Pénaud à Paris 20e arrondissement (délibération 2015 DDEEES 145, Dossier N° 2015\_05097, n° SIMPA : 117321).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90-3, Chapitre 65, Article 6574 (VF 55003), du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris et suivants

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**